

Le commerce franco-suisse en 1929

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1929)**

Heft 90

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dustrie, entre pour 2 milliards 172 millions de francs. Il va de soi que cet accroissement est tout le contraire d'alarmant, puisqu'il semble permis d'y voir le prélude d'un accroissement de la production industrielle, en France même.

Enfin, quand nous aurons relevé que pour les dix premiers mois de 1913 le déficit de la balance visible avait atteint 1 milliard 194 millions de francs or, c'est-à-dire près de 6 milliards de francs actuels, nous serons fondés à conclure

qu'à la date du 31 octobre 1929, la situation du commerce extérieur de la France, non seulement n'est pas alarmante, mais laisse apparaître les premiers symptômes d'un mouvement de redressement nettement déclenché.

S'il se poursuit et s'accroît au cours des prochains mois, ce mouvement aboutira, sinon à remplacer le déficit des exportations par un excédent, du moins à réduire le déficit de la balance visible à un chiffre négligeable.

Le Commerce franco-suisse en 1929

NOUS pourrions bientôt, comme nous le faisons chaque année, examiner, sous leurs divers aspects, les échanges commerciaux franco-suisse au cours de l'année 1929. Mais dès maintenant les statistiques nous permettent de faire une constatation tout à fait intéressante qui se dégage du petit tableau que voici :

Exportations suisses en France (en millions de francs suisses)

1913.....	141,2
1923.....	214,1
1924.....	206,3
1925.....	172,7
1926.....	154,1
1927.....	135,1

1928.....	156,5
1929 (onze premiers mois)	162,9

Pour les onze premiers mois de 1929, le total des exportations suisses en France a été supérieur aux totaux de chacune des trois années précédentes. Si le chiffre de décembre 1929 n'est pas inférieur à 14 millions — c'est-à-dire à la moyenne mensuelle de 1929 — nos exportations en France, pour l'année 1929 entière, atteindront 176 millions, dépassant ainsi le chiffre de 1925. Quoiqu'il en soit, il est dès maintenant manifeste que les exportations suisses en France, après les fléchissements successifs qui les avaient fait tomber à 135 millions en 1927, ont sensiblement accentué, en 1929, le mouvement de reprise qu'elles avaient ébauché en 1928.

Une heureuse innovation

Les conversations téléphoniques internationales « avec préavis »

Nous avons eu l'occasion de constater que beaucoup de maisons de commerce et de particuliers qui téléphonent souvent d'un pays dans un autre, ignorent encore que depuis le 1^{er} octobre dernier elles peuvent avoir recours au système des *conversations avec préavis*, qui leur permet d'atteindre une personne spécialement désignée et de ne payer la taxe intégrale de la communication que si elles ont atteint ladite personne.

Voci d'ailleurs l'exposé détaillé du fonctionnement de ce service, tel que nous le trouvons dans l'*Economie internationale*, l'excellente revue

de la Chambre de Commerce internationale :

Les conversations demandées expressément avec une personne nommément désignée ou à destination d'un poste supplémentaire déterminé sont appelées « conversations avec préavis ».

Les conversations avec préavis donnent lieu au paiement d'une surtaxe égale au tiers du prix d'une conversation ordinaire de trois minutes échangée pendant la même période de taxe que la conversation visée par le préavis, avec un minimum de 50 centimes-or.

Cette surtaxe n'est pas perçue, lorsque la transmission du préavis n'a pu être effectuée ou lors-